Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260309-2026_03_07-DE

Délibération n°2026-03-07

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
04/03/2026
Date d'affichage :
04/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 9 mars à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

**Etaient également présents :**
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

**Absent excusé :** Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD)

**Secrétaire de séance :** Michel PEDRON

## OBJET : RECONNAISSANCE DU CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), en date du 19 février 2026, a reconnu le caractère d'intérêt général et d'utilité publique de l'opération de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes.

Cette reconnaissance permet à la commune de recourir au mécénat d'entreprises, conformément à l'article 238 bis du Code général des impôts, ouvrant droit à une réduction fiscale pour les entreprises mécènes.

Le mécénat prendra la forme de dons financiers. Les contributions seront exclusivement affectées au financement du projet. Cette démarche permettra d'associer les acteurs économiques au financement d'un équipement structurant pour la commune, tout en maîtrisant l'impact budgétaire de l'opération.

Bertrand LECOLLINET, Adjoint au Maire, donne lecture du projet de convention avec les futurs mécènes.

*Vu l'avis de la Direction générale des Finances publiques en date du 19 février 2026 ;*

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le principe du recours au mécénat pour l'opération de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes,
- de valider le modèle de convention de mécénat encadrant les engagements des parties
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec chaque mécène
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Michel PEDRON